

La Caisse des Dépôts fait le choix de s'implanter à Grand Verger

Dossier de presse

version du 14 avril 2016

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines



GROUPE



La Caisse des Dépôts fait le choix de Grand Verger

Grand Verger se confirme comme un moteur de l'attractivité économique de Chambéry métropole, en voyant la Caisse des Dépôts et des Consignations implanter le siège de sa Délégation Arc Alpin au sein de ce parc d'activités économiques en pleine mutation.

Inaugurés ce jeudi 14 avril en présence de Monsieur Pierre-René Lemas, Directeur général du groupe Caisse des Dépôts, les nouveaux locaux de la Délégation installés au 137 rue François de Guise dans le bâtiment I représentaient le lieu tout indiqué pour procéder à la signature d'un Protocole renforçant l'appui technique et financier de la Caisse des dépôts à l'égard de Chambéry métropole.

Forte de son positionnement géographique stratégique dans le sillon alpin, Chambéry métropole a retenu l'attention du groupe Caisse des Dépôts, soucieux d'accompagner les territoires dans la transition territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

Une ambition qui prend tout son sens à travers le choix d'une implantation à Grand Verger. Situé en entrée de ville, destiné à prolonger le centre historique, à proximité de l'éco-quartier de Vétrotex et désormais relié à la fibre optique, Grand Verger, dont la vocation est d'accueillir progressivement les acteurs du numérique, est donc le parc d'activités tout indiqué.



La Caisse des Dépôts s'engage auprès de Chambéry métropole

Ce choix de s'implanter au sein de Chambéry métropole se traduit par la volonté de la Caisse des dépôts de se faire plus proche des territoires, dont elle favorise l'aménagement via son appui en ingénierie ou en sa qualité d'investisseur.

Ce sont également les projets et priorités fléchés par Chambéry métropole qui ont déterminé le groupe Caisse des Dépôts à s'ancrer sur notre territoire et à accompagner activement le développement d'une agglomération attractive, solidaire et durable.

Raisons pour lesquelles un partenariat étroit a été conclu entre Chambéry métropole et la Caisse des Dépôts, pour la période 2016-2019, pour intervenir notamment en faveur du :

► **Développement économique et emploi, dont**

- appui technique dans la mutualisation des outils économiques entre Grand Lac Cœur de Savoie et Chambéry métropole
- soutien financier à la requalification des parcs d'activités économiques, avec des efforts particuliers pour faire de la Cassine un site pionnier « smartcity »
- lancement du dispositif CitésLab pour favoriser l'insertion professionnelle via l'entrepreneuriat, soutenu à hauteur de 70 000€ de 2016 à 2018 ;
- soutien à la création d'un centre de recherche et d'innovation « Montagne 4.0 »

► **Transition numérique, dont**

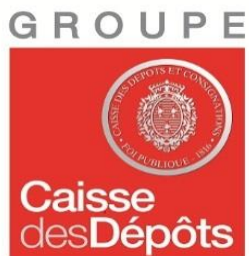
- Promotion des usages numériques et à l'innovation à travers l'appel à projet M2o
- accompagnement de l'initiative « French Tech in the Alps » au renforcement de l'éco-système numérique et digital
- soutien au développement du coworking (Espace le Mug)

► **Politique de la Ville et renforcement de la cohésion sociale, dont**

- aide financière à la réhabilitation urbaine du parc social (mobilisation des éco-prêts, prêts amiantes)
- accompagnement en ingénierie sur le projet de renouvellement urbain des quartiers de Chambéry le Haut et Bellevue (Contrat de Ville et convention ANRU)
- soutien financier au transfert de la gouvernance de Chambéry Alpes Habitat et de la SAIEM à Chambéry métropole au titre de sa compétence logement

► **Transition énergétique et environnementale, dont**

- financement au titre du label Territoire à énergie positive pour la Croissance verte (TEPCV) à hauteur de 350 k€ (1^{ère} tranche), et éventuellement 1 050 000 € pour des actions supplémentaires (2^{ème} tranche)
- financement d'une étude via le dispositif *Intracting* de la Caisse des Dépôts pour la réalisation du Schéma directeur immobilier pour la rénovation thermique du site de Jacob Bellecombette en lien avec le Département
- appui technique et juridique dans l'étude de faisabilité concernant l'aménagement d'un transport par câble entre le secteur Cassine et les Hauts-de-Chambéry
- soutien à l'intermodalité, dans la transition énergétique du parc d'autobus et réalisation des aménagements du « Territoire mobile »



Protocole d'intention
Entre
Chambéry métropole
Et
La Caisse des dépôts et consignations

Chambéry métropole, représentée par Monsieur Xavier DULLIN, Président, habilité aux fins de signer les présentes par délibération du Bureau de la communauté en date du 07 avril 2016

ET

La Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après « La Caisse des Dépôts »), établissement public régi par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants et R. 518-1 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 à Paris, représentée par Pierre René LEMAS, Directeur général.

Ci-après ensemble désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Il est conclu le protocole de partenariat ci-après.

Préambule

Chambéry métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui regroupe 24 communes. Située au cœur du sillon Alpin, sur l'axe Lyon/Turin, l'agglomération de Chambéry est la capitale économique, universitaire, culturelle et sportive du département de la Savoie, elle se développe sur une superficie de 26 307 hectares pour près de 129 000 habitants et 42 740 emplois.

Elle bénéficie d'une université reconnue, l'Université de Savoie Mont Blanc dont le siège est situé à Chambéry, elle regroupe 12 200 étudiants dont 5 000 sur l'agglomération de Chambéry sur le site de Jacob-Bellecombette.

L'agglomération bénéficie d'installations hospitalières récentes et de grande qualité, ainsi que d'un pôle santé autour du Médipole.

Convaincue de l'apport du numérique dans le développement de son territoire, l'agglomération s'est associée à l'initiative « French Tech in The Alps » aux côtés des agglomérations de Grenoble et d'Annecy, l'objectif étant d'accélérer le développement des projets Tech et Digitaux de Savoie.

Néanmoins, l'agglomération souffre d'une compétitivité relative en comparaison d'autres territoires du Rhône-Alpes. Elle souffre aussi d'un déficit d'image économique qui l'a amené à lancer une démarche de marketing territorial afin de se donner les moyens d'un nouvel élan économique lui permettant le développement des entreprises existantes et la définition d'un positionnement afin d'attirer des investisseurs et de nouvelles entreprises sur une offre foncière qualifiée.

Ce travail de marketing territorial a permis d'identifier quatre filières économiques en lien avec les atouts du territoire :

- Les énergies intelligentes
- L'ingénierie de la montagne
- Le tourisme
- Les modes de vie : outdoor, bien-être et santé.

Forte de la diversité des initiatives sur son territoire, Chambéry Métropole soutient le développement économique, l'une de ses compétences majeures, notamment l'implantation d'entreprises, l'innovation et la recherche, et l'économie sociale et solidaire, source d'innovations sociales et sociétales.

Parallèlement, Chambéry Métropole est engagée dans la rénovation urbaine au travers de sa compétence « Politique de la Ville » : son nouveau Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015 pour la période 2015-2020 identifie deux quartiers prioritaires sur les Hauts de Chambéry et Biollay-Bellevue, Ce contrat de ville va lui permettre de porter une stratégie d'amélioration et de diversification de l'habitat, de diversifier les fonctions et de développer les liaisons vers l'extérieur.

L'agglomération de Chambéry s'implique dans le domaine de l'énergie et de la transition énergétique, elle a signé une convention Territoire à Energie Positive et Croissance Verte le 20 août 2015 en lien avec le PNR du massif des Bauges et l'agglomération d'Annecy, pour structurer une stratégie et accompagner la nécessaire transition énergétique jusqu'à l'horizon 2050. Cette stratégie de territoire se base sur la mobilisation des potentiels d'énergie renouvelable et des gisements d'économie d'énergie tout en maintenant un haut niveau de services énergétiques. Les trois grands usages de l'énergie (besoin de chaleur, de mobilité et d'électricité spécifique) sont les ancrages sur lesquels vient se construire cette stratégie.

La convention TEPCV signée avec le Ministère de l'écologie en présence de la Caisse des Dépôts indique un appui financier pour des projets d'investissement à hauteur de 350 k€ au titre d'une première tranche, et une deuxième tranche pouvant mobiliser un soutien financier de 1 050 000 € pour des actions supplémentaires.

Le programme d'investissement d'avenir est présent dans le cadre de la formation en alternance, notamment dans le Centre de formation de l'Erier dédié aux métiers de l'automobile. Le centre devient un pôle de compétence qui sera capable d'accueillir 600 apprentis dans les 5 prochaines années.

Le Groupe Caisse des Dépôts est un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

Les priorités du Groupe s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays. En tant qu'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a accompagné l'évolution de la société française à chaque époque. Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme des territoires :

- la transition territoriale,
- la transition écologique et énergétique,

- la transition numérique
- la transition démographique.

Elle s'est donnée pour objectif d'accompagner les grandes évolutions économiques et sociétales du pays, et notamment :

- les évolutions de la démographie entraînant de nouveaux besoins en logements ou en structures médico-sociales pour l'accompagnement du vieillissement de la population ;
- le développement de la société de la connaissance, la rénovation et le financement du patrimoine des universités ;
- le soutien à la croissance des PME (via la BPI) ;
- le développement durable et la production d'énergies renouvelables.

Pour répondre à ces évolutions et accentuer sa proximité territoriale à l'égard de ses partenaires, « la Caisse de dépôts des Territoires » s'implante à Chambéry au cœur du Sillon Alpin, cette délégation aura pour mission un développement de proximité s'étendant du Grand Genève à Grenoble.

Chambéry métropole et la Caisse des Dépôts entretiennent un partenariat étroit depuis de nombreuses années, sur l'ensemble des domaines d'intervention regroupant leurs compétences :

- la Politique de la Ville : la CDC est signataire du Contrat de Ville et de la convention ANRU.
- Financement des Bus à Haut Niveau de Service pour 37 millions d'€
- le financement du logement social : Chambéry métropole a adopté un Programme Local de l'Habitat et est délégataire des aides à la pierre. La Caisse des Dépôts a financé en 2015, sur le territoire de l'agglomération, la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'environ 350 logements sociaux et l'investissement d'équipements publics (BHNS, pôle multimodal) pour un montant de prêts signés de 50 millions d'euros.
- La gouvernance de la SAEIM de Chambéry qui gère 2 210 logements sociaux majoritairement sur Chambéry.
- le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et notamment le programme « centre de formation en Alternance » pour lequel la Caisse des Dépôts est opérateur pour le compte de l'Etat : le projet de l'Erier a mobilisé 8,4 millions d'€ sur la modernisation du centre et la création de 100 places dans le foyer associé dont le prêt PLAI est garanti par l'agglomération de Chambéry.
- La Caisse des Dépôts a accompagné la reconstruction du centre Hospitalier de Chambéry (671 lits) à hauteur de 117 millions d'€ sur un investissement de 240 millions d'€.
- L'université : La Caisse des Dépôts a été maître d'ouvrage du schéma directeur immobilier de l'Université de Chambéry Mont Blanc, elle poursuit la réflexion en 2016 pour donner la capacité à l'établissement de mettre en œuvre des solutions pour rénover le site de Jacob Bellecombette.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du protocole d'intention

Le présent protocole d'intention (le « protocole») a pour objet de définir les modalités générales selon lesquelles la Caisse des Dépôts concourra aux orientations majeures qui structureront le projet urbain de Chambéry métropole sur la période 2016-2019. Il préfigure le travail qui sera conduit par la direction régionale de la Caisse des Dépôts via sa délégation de l'Arc Alpin et de Chambéry Métropole pour établir une convention de partenariat.

Dans cet objectif, le présent protocole pose les bases d'un partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Communauté d'Agglomération, à la fois pour accompagner l'énoncé de ces orientations et pour identifier les premières concrétisations opérationnelles qui seront réalisées par l'antenne de l'Arc Alpin.

La Caisse des Dépôts, institution publique au service de l'intérêt général et **du** développement économique, s'engage ainsi à accompagner un projet de développement de territoire, en apportant à la Communauté un concours en expertise et savoir-faire technique, et en moyens financiers.

Cet engagement permet en retour à la Caisse des Dépôts d'approfondir sa connaissance du territoire, ses potentialités, ses perspectives de développement, et ainsi anticiper les mutations et projets qu'elle pourra accompagner conformément aux axes prioritaires de son plan stratégique et ses modalités d'intervention.

Les projets retenus conjointement par la CDC et l'agglomération devront être porteurs d'une plus-value territoriale (« *faire plus, faire mieux, faire autrement* »), qui sera mesurée par un ou plusieurs critères parmi les suivants :

- une « portée géographique » concernant l'espace communautaire,
- un caractère emblématique, expérimental et/ou démonstrateur,
- une innovation économique, financière, sociale et sociétale
- un effet levier ou d'entraînement sur un ensemble d'autres projets au sein de la communauté,
- une structuration pertinente du territoire (habitants / activités)

Ces critères permettront d'évaluer l'intérêt territorial **des** projets à accompagner dans le cadre de la convention d'intention et ils seront joints à toutes décisions du comité opérationnel (cf. article 2.2). Ils serviront à enrichir ou modifier la première liste d'actions retenues au titre de l'annexe du présent protocole d'intention.

En conformité avec ses orientations stratégiques, la Caisse des Dépôts entend concourir au développement d'une agglomération attractive, solidaire et durable, à travers :

- Le développement économique des territoires, créateur de croissance et d'emplois ;
- le renforcement de la cohésion sociale ;
- l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale ;
- L'accompagnement de la transition numérique.

Le Groupe Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public et ses filiales, pourra mobiliser les experts de l'ensemble des entités qui le composent en vue de proposer des solutions opérationnelles et durables en lien avec les enjeux de la Communauté.

A cette fin, la Caisse des Dépôts interviendra à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés par le projet, tout en conduisant des actions différenciées, en lien avec les spécificités des territoires.

La Caisse des Dépôts pourra intervenir :

- **Avec des moyens d'ingénierie et d'expertise qui pourront être mobilisés par la Caisse des Dépôts pour la réalisation d'études-actions liées à la préfiguration du projet de territoire. Une première liste, à titre indicatif à la signature du protocole d'intention, est précisée en annexe.**
- **en prêts sur Fonds d'Epargne, pour le financement du logement social, de la politique de la Ville et des projets structurants du territoire dans le cadre l'enveloppe des 20 milliards.** Depuis fin 2013, tous les investissements de long terme, sous réserve de l'avis du comité d'engagement, sont potentiellement éligibles, c'est le cas par exemple des projets :
 - De construction de bâtiments (publics, culturels, sportifs, universitaires, hospitaliers ...)
 - De voiries, infrastructures de transport et matériel roulant,
 - D'infrastructures environnementales (déchets, eau et assainissement...)

- De très haut débit numérique
- De subventions au logement social...
- Les projets dans le domaine de la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics, construction de bâtiments à énergie positive, mode de transports propres (ferroviaire, TCSP...) et énergies renouvelables peuvent bénéficier du Prêt Croissance Verte à un taux encore plus intéressant.

Ces différents projets pourront bénéficier pour une quote-part allant jusqu'à la moitié du besoin de financement d'une offre de prêts à taux fixe sur ressource de la BEI. Cette offre sera proposée pour une période de deux ans allant jusqu'à fin 2017.

Une enveloppe de prêt à taux zéro, 1,5 milliards au niveau national sur une période de 2 ans (2016 et 2017), pourra être également mobilisée dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

- en fonds propres, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général sur des projets ayant pour objet de concourir à la concrétisation du projet communautaire. Elle peut décider de procéder à des investissements de toute nature s'ils respectent sa doctrine d'intérêt général à savoir :

- son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente, ce qui implique dans la majorité des cas un positionnement minoritaire en tant qu'actionnaire ;
- en investisseur avisé, elle poursuit une rentabilité appréciée sur le long terme et développe de très fortes exigences environnementales.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de conventionner avec des acteurs publics ou privés œuvrant dans le cadre de projets à l'échelle communautaire.

Il sera également possible de solliciter l'expertise des différentes filiales du Groupe Caisse des Dépôts selon le type de projet étudié ou de conseil recherché et selon les règles de mise en concurrence.

Le cadre général d'intervention de la Caisse des Dépôts étant posé, la Communauté d'agglomération et la Caisse des Dépôts ont retenu une première liste non exhaustive d'études-actions et de projets s'inscrivant autour de grands axes de partenariats (*cf. Annexe 2 « Les Projets études - actions identifiés par axe d'intervention à la signature de la convention de partenariat – mars 2016 »*).

ARTICLE 2 - Durée et suivi de la mise en œuvre du protocole

2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de suivre la mise en œuvre du protocole.

Les Parties conviennent de se réunir au moins 1 fois par an en comité de pilotage composé comme suit :

- le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant,
- le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole ou ses représentants,
- le Directeur Régional ou la Déléguée en charge de l'Arc Alpin de la Caisse des Dépôts ou son représentant.

2.2 Comité opérationnel

Le Comité opérationnel, composé des membres concernés de Chambéry Métropole et de la Caisse des Dépôts, se réunira autant que de besoin et à la demande d'une des deux parties pour :

- Préparer la convention de partenariat comme indiqué à l'article 1 du présent protocole.
- valider les premières études ou projets s'inscrivant dans le cadre de cette convention et le respect des critères, en vue d'une présentation au Comité Régional d'Engagement ou du Comité National d'Engagement de la Caisse des Dépôts. Une première liste de projets est identifiée en annexe 2.

- s'assurer de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux menés au titre de la Convention.

2.3 Résultats des actions ("livrables")

Les documents attestant de la réalisation de l'action (exemple : rapport d'étude) co financés par la Caisse des dépôts seront transmis à la Délégation régionale de Chambéry – Zone d'activité du grand Verger, 137 rue François de Guise à Chambéry.

2.4 Modalités financières

La Caisse des Dépôts pourra contribuer selon ses règles d'engagements en ingénierie pour chacune des actions mentionnée en annexe.

2.5 Autorisation

Pour chaque sollicitation financière par Chambéry métropole, l'intervention de la Caisse des Dépôts sera subordonnée à l'éligibilité aux critères d'intervention et ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les actions ainsi engagées au titre du protocole donneront lieu à des conventions d'application spécifiques pour leur mise en œuvre par Chambéry métropole, après validation de la Caisse des Dépôts de leur objet, des partenaires, du budget et des prestataires pressentis.

2.8. - Evaluation

La mise en œuvre du protocole fera l'objet d'un rapport de synthèse à son terme réalisé conjointement par les Parties.

2.9. - Durée

La Convention d'intention préfigure la convention de partenariat qui sera signée avant le 31/12/2016.

ARTICLE 3 – Informations-confidentialité

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur auront été communiqués ou dont elles auront eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve de ceux dont elles auront convenu expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement les informations :

- qui seraient déjà dans le domaine public ;
- que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée de la Convention et demeurera en vigueur pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'arrivée du terme de la présente convention pour quelque cause que ce soit.

Dans l'hypothèse où les Parties feraient appel à un tiers, y compris lorsqu'il s'agit d'une entité du groupe Caisse des Dépôts, le présent article n'interdit pas la divulgation d'informations ou documents à ce tiers, à condition qu'il ait préalablement signé un engagement de confidentialité.

ARTICLE 4 – Communication et propriété intellectuelle

Les Parties s'obligent réciproquement à soumettre à l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie, dans un délai minimal de cinq (5) jours avant sa divulgation au public, le contenu de tout projet de publication ou d'action de communication écrite ou orale relative au Partenariat objet des présentes. Pendant ce délai, les Parties pourront demander des modifications, s'opposer ou demander à ce que son soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, la Caisse des Dépôts et la Communauté d'Agglomération s'engagent à apposer ou à faire apposer en couleur, leur logotype dans un format d'importance égale entre les Parties.

De manière générale, les Parties s'engagent mutuellement, dans l'ensemble de leurs actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à leur image ou à leur renommée respectives.

A défaut de conventions spécifiques organisant notamment le financement ou le cofinancement des actions par la Caisse des Dépôts, Chambéry métropole veillera à organiser une cession à titre exclusif ou non exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats de chaque Action le cas échéant au profit de la Caisse des Dépôts conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 5 – Autorisation d'utiliser les logos

Les Parties s'engagent à apposer ou à faire apposer en couleur, leur logos respectifs, notamment le logotype de la Caisse des Dépôts et à faire mention de leur participation à la réalisation des actions financées, sous une forme qui aura reçu l'accord préalable et écrit de chacune d'entre elles, sur l'ensemble des supports de communication, d'information et de promotion réalisés.

Dans ce cas, le format et l'emplacement des mentions visées par le présent article seront déterminés d'un commun accord entre les Parties.

A ce titre, les Parties s'obligent à soumettre, dans un délai minimal de 15 jours avant sa divulgation orale ou écrite au public, à l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie, le contenu de toute publication ou communication faisant mention de cette dernière ou de l'étude.

ARTICLE 6 - Stipulations diverses

6.1. Election de domicile

Chambéry métropole fait élection de son domicile à son siège indiqué en tête de la présente.
La Caisse des dépôts fait élection de son domicile à son antenne, zone d'activité du Grand Verger à Chambéry.

6.2. Intégralité du protocole

Les Parties reconnaissent que le présent protocole constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles relativement à leur partenariat et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou verbal, relatif au même sujet.

6.3. Modification du protocole

Les Parties apporteront tout leur soin à la bonne exécution des présentes. Les aménagements nécessités par la survenance d'aléas dans cette exécution seront convenus entre les Parties par voie d'avenants, en tant que nécessaire.

6.4. Résiliation

Le protocole peut être dénoncé avant le terme contractuel par l'une ou l'autre des parties par notification écrite moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

Fait en deux exemplaires, le 14 avril 2016 à Chambéry

Pour la Caisse des Dépôts
Le Directeur Général,
Pierre René LEMAS

Pour Chambéry Métropole
Le Président,
Xavier DULLIN

Annexe 1

Logo Type de la Caisse des Dépôts et de Chambéry Métropole.



Annexe 2

Les sujets et projets identifiés par axe d'intervention à la signature du protocole d'intention

Liste indicative à avril 2016

Au service du projet urbain et dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, les études et les actions qui concrétiseront le protocole entre Chambéry Métropole et la Caisse des Dépôts s'inscrivent autour de quatre grands axes de partenariat :

- La transition territoriale
- La transition démographique
- La transition économique et numérique
- La transition écologique et environnementale

1. La transition territoriale

L'aide dédiée au projet de rapprochement de Chambéry Alpes Habitat et de la SAEIM de Chambéry.

En application de la loi ALUR, l'office public Chambéry Alpes Habitat va voir sa gouvernance « migrer » de la ville de Chambéry vers Chambéry métropole, compétente en matière d'équilibre social et d'habitat.

De plus, suite à la publication de loi MAPTAM du 27 janvier 2014 les communes membres se voient dans l'obligation de céder 2/3 de leurs actions dans les EPL dont l'objet concerne les compétences transférées. Le capital de la SAEIM de Chambéry devra évoluer dans ce cadre, les deux principaux actionnaires de la SAEIM étant actuellement la ville de Chambéry avec 53,9% du capital et la Caisse des dépôts avec 44,1%.

Perspectives : Il s'agit de participer à l'évolution de la gouvernance des opérateurs de logements sociaux sur le territoire de l'intercommunalité, de réaliser un appui technique et opérationnel sur les encours de prêts réalisés par la Caisse des dépôts puis de conseiller le futur opérateur dans sa politique de développement et de réhabilitation de son patrimoine.

Foncier et aménagement

La Caisse des Dépôts s'attache, aux côtés des collectivités locales, des organismes de logement social et de l'établissement public foncier, à faciliter le portage foncier des terrains accueillant des logements sociaux et, plus largement, de ceux accueillant des projets structurants du territoire.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra, sur la durée du protocole, mobiliser son offre de prêts sur fonds d'épargne (**GAIA**) pour accompagner les opérations foncières structurantes et contribuer à une production renforcée de logements sociaux.

La Caisse des Dépôts attire l'attention sur l'intérêt des **consignations administratives**, dont elle assure le service exclusif, et qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre des opérations d'urbanisme lorsqu'une collectivité veut sécuriser les flux financiers en cas d'indemnités d'expropriations, de préemptions, d'autorisations de différer les travaux ou de finition de lotissements.

Logement

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Chambéry métropole apporte un financement pour développer l'offre en logements sociaux et l'accèsion à la propriété. Elle développe également un projet de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé à destination notamment des copropriétés dégradées.

La Caisse des Dépôts interviendra pour accompagner la réhabilitation du parc social et notamment leur réhabilitation thermique en mobilisant la **gamme des Eco-prêts, prêts amiantes** et financements BEI

La CDC pourra également décliner son offre à destination du secteur public local dans le cadre de l'enveloppe des 20 Milliards afin de contribuer au **financement des subventions des collectivités** locales en faveur de la production de logements sociaux. Elle sera également mobilisée afin d'aider les collectivités, qui contribuent, à l'échelle de leurs communes, à accroître l'offre de logement.

La Caisse des Dépôts accompagnera les réflexions sur des enjeux tels que :

- la programmation des logements à construire ou à réhabiliter dans le respect des objectifs fixés par l'Etat, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, et les partenaires locaux,
- les coûts de construction des logements, notamment ceux du locatif social,
- les besoins en termes de réhabilitation du parc de logements existant,
- la requalification des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation...

Renouvellement urbain des quartiers des Hauts de Chambéry et de Biollay/Bellevue

La Caisse des Dépôts est l'un des partenaires, notamment financiers, de la rénovation urbaine aux côtés de l'Etat et des collectivités locales.

Outre les prêts destinés aux organismes de logement social pour la construction ou la réhabilitation de leur patrimoine, elle peut apporter des financements aux collectivités locales pour l'aménagement urbain, le portage foncier, la réalisation ou l'amélioration des équipements publics ou encore la revitalisation économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat de ville 2015-2020 de Chambéry Métropole fixe le cadre de référence de l'action des différents signataires au service du développement économique et de la cohésion sociale et urbaine du territoire.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts, signataire de cette convention intervient d'ores et déjà sur l'accompagnement en ingénierie sur le projet de renouvellement urbain du quartier de Chambéry le Haut (15 000 €) et Bellevue (7 000€).

Dans la continuité, elle poursuivra son action en privilégiant les volets développement économique et emploi, habitat, cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville, en mobilisant :

- son expertise
- des crédits d'ingénierie (études)
- un accompagnement des projets novateurs, et notamment celui porté par l'association « Sport dans la ville » en matière d'éducation et d'insertion professionnelle, à hauteur de 40 000 € sur 2016 et 2017
- des moyens financiers provenant de ses fonds propres
- des prêts du Fonds d'épargne dédiés aux projets de renouvellement urbain.

Elle pourra analyser l'accompagnement des projets viables économiquement issus de ces réflexions en tant qu'investisseur immobilier aux côtés des partenaires publics ou privés.

La Caisse des dépôts pourra enfin accompagner les acteurs publics existants qui seraient susceptibles d'intervenir (Foncièrement Quartier, ANRU ...). Dans le respect de ses principes d'investissement, elle examinera les projets de restructuration de centres commerciaux et des zones d'activité situés au sein de quartiers en politique de la ville.

Enseignement supérieur et recherche

L'université Savoie Mont Blanc (USMB), soutenue par l'agglomération et le département de Savoie, souhaite conduire une réflexion permettant des gains d'efficacité énergétique rapides sur le campus de Jacob-Bellecombette dont elle assure la gestion de site. Il lui faut pour cela un plan de financement adapté : l'intracring. La CDC envisage de financer cette étude à hauteur de 50%, plafonnée à 100 000 €. Il est à noter que le partenariat initié entre la CDC et l'Université de Savoie Mont Blanc est ancien (2009/2010), la CDC a apporté son soutien financier à l'USMB tout au long de sa démarche patrimoniale et environnementale.

3. La transition économique et numérique

Dans le cadre des zones d'activités de la Cassine et du Grand Verger, la Caisse des dépôts pourra intervenir en privilégiant les outils existants sur le territoire dont elle est actionnaire (SAIEM de Chambéry, Foncière SAS Patrimoine) ou en co-investissement en fonds propres dans des opérations de portage d'immobilier d'activité afin de favoriser la croissance des entreprises et la création d'emplois.

Dans ses interventions, la Caisse des Dépôts veille à ce qu'un certain nombre de critères soient réunis :

- un Co-investissement minoritaire avec des acteurs privés et/ou publics dans une logique de partenariat.
- une viabilité économique de l'activité du locataire et une rentabilité de l'immobilier qu'il s'agit de porter.
- une exemplarité du dossier dans les domaines social et environnemental.

Les parties identifieront les opérations répondant à ces critères.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts souhaite accompagner d'éventuelles expérimentations, notamment pour développer des projets novateurs. Elle pourrait accompagner un travail de

reconquête visant à implanter des activités artisanales, middle tech, industrielles de certains secteurs économiques selon leur localisation dans l'agglomération et leur attractivité, ou encore de reconversion de friches (Vétrotex).

La requalification des zones d'activités menée par Chambéry métropole a pour objectifs structurellement de les moderniser, de les réorganiser. Il s'agit d'un enjeu majeur de la politique de développement économique. Des projets concrets suite à des études approfondies sur la thématique de la requalification sont à mettre en place avec le soutien actif de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Parmi ces projets, il faudra prendre en compte :

- le développement du quartier de la Cassine au travers de toutes ces composantes :
 - o développement d'un pôle d'affaires,
 - o gestion environnementale, énergie comme pôle exemplaire,
 - o transport, mobilité, transport par câble, organisation novatrice,
 - o projet de création d'un centre d'études, de recherche et d'innovation pour la Montagne aménagée
 - o smart city : le quartier Cassine porte l'ambition d'être un site pionnier en terme de « smart city » (ville connectée intelligente et durable) : un terrain d'expérimentation de projets et de services urbains innovants en s'appuyant sur les technologies numériques. Sur ce volet la transition énergétique et numérique, un accompagnement à l'ingénierie sera sollicité.
- l'industrialisation ou après recomposition foncière et mobilière la réindustrialisation de sites tel que les anciens abattoirs, le site Rubanox etc...
- l'aménagement des entrées de ville tout en les qualifiant et en leur donnant une vocation économique spécifique.

Le développement économique passe aussi par la spécialisation de pôles économiques. Le pôle médical santé des Massettes à Challes Les Eaux est un enjeu fort pour la Savoie. L'appui à la structuration et au développement d'un programme permettrait de promouvoir les 3 axes développés par EPI santé (Education Prévention Innovation) en partenariat avec les collectivités, les établissements et professionnels de santé ainsi qu'avec les acteurs de l'innovation (Université de Savoie laboratoire de physiologie, CRITT, Cluster santé...).

- L'aménagement du bourg centre de la station de sports d'hiver de la Féclaz au titre de l'économie touristique.

La requalification des zones d'activités menée par Chambéry métropole a pour objectifs structurellement de les moderniser, de les réorganiser. Il s'agit d'un enjeu majeur de la politique de développement économique. Des projets concrets suite à des études approfondies sur la thématique de la requalification sont à mettre en place avec le soutien actif de la Caisse des Dépôts.

et professionnels de santé ainsi qu'avec les acteurs de l'innovation (Université de Savoie laboratoire de physiologie, CRITT, Cluster santé...).

La Caisse des Dépôts accompagne également la réflexion des deux agglomérations de Chambéry métropole et Grand Lac sur la mutualisation des outils économiques (20 000 € en ingénierie).

L'Économie Sociale et Solidaire, et le soutien à la création d'entreprise

D'une manière générale, la Caisse des Dépôts pourra mettre à la disposition de la collectivité toute son offre en matière d'accompagnement et de financement des structures de l'ESS pour soutenir les initiatives de coopération territoriale.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, au titre du pilier « Emploi et Développement économique », Chambéry métropole lance en 2016 un dispositif CitésLab, dédié à la sensibilisation à l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville, et à l'accompagnement des porteurs de projets pour les aider à amorcer leur projet. En partenariat

avec l'ensemble des réseaux d'accompagnement et de financement du territoire, le porteur de projet sera ensuite accompagné dans son parcours de création. CitésLab est un dispositif de la CDC, Chambéry Métropole bénéficiera d'un soutien financier de 70 000 € de 2016 à 2018, il pourra ensuite être renouvelé dans les mêmes conditions pour trois ans.

La Caisse des Dépôts soutient avec Chambéry Métropole un concours « création d'entreprises » sur les quartiers prioritaires de Chambéry le Haut et Biollay/Bellevue organisé par Adises Active et l'Adie, avec un soutien de 9 500 € en 2016.

La Caisse des Dépôts soutient également une plateforme de micro-crédit personnel portée par Adises Active, installée sur le Parc d'activité de Côte Rousse à Chambéry le Haut (15 000 € en 2016).

Les projets numériques

Il est rappelé l'implication de la Caisse des Dépôts dans le schéma départemental numérique porté par le Département de la Savoie et la possibilité de financer avec les prêts du secteur public local, les investissements des EPCI qu'ils porteront dans le cadre de ce projet.

Sur le volet promotion des **usages numériques**, l'appel à projets Mo2 - Montagne & Mobilité, réalisé conjointement par Transdev, Chambéry Métropole, la Ville de Chamonix Mont Blanc, et la Caisse des dépôts vise à détecter et valoriser des solutions innovantes répondant aux problématiques de mobilité et de préservation de la qualité de l'air en territoire de montagne.

Concernant la transformation digitale de l'économie et de la société, il est prévu d'accompagner le développement de l'espace de coworking le Mug localisé autour de la gare de Chambéry. Cet équipement vise à :

- Accompagner la transformation de l'économie par le biais de la culture, des usages et des technologies numériques
- D'être un démonstrateur d'initiatives créatives et innovantes professionnelles
- De tisser des liens avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche
- Permettre l'émergence et la valorisation des projets de tous types

L'agglomération lance une démarche globale sur la thématique territoire connecté : recensement des initiatives existantes et à venir, pédagogie (élus, agents, usagers) et déploiement des projets.

Chambéry métropole mène le projet de réaliser un bâtiment au service du numérique urbain. L'objectif est de tester des démarches utilisateurs, tester les innovations, définir un lieu d'interface entre l'innovation et le client final. Il s'agit d'identifier l'évolution des services urbains et de mettre à disposition des données pour accompagner son développement et favoriser ses évolutions. Ce lieu se situerait sur le parc d'activités de la Cassine, une ingénierie commune permettrait d'accélérer le projet.

Enfin, la Caisse des Dépôts pourra prendre des participations minoritaires dans les éléments de l'écosystème des entreprises du numérique (investissement dans l'immobilier d'entreprise ou dans des infrastructures et services numériques, structuration d'incubateurs d'entreprises, plateformes mutualisées, data center, living-lab, coworking...).

Egalement sur le volet promotion des usages du numérique, Chambéry métropole coordonne un plan de développement dans les quartiers en politique de la ville, identifié comme axe transversal du Contrat de ville. Signataire de ce contrat, La Caisse des dépôts pourra apporter un appui stratégique, permettant l'essor de la mise en œuvre de ce plan, tout en privilégiant des actions innovantes en matière de numérique accompagné pour les habitants des quartiers en politique de la ville.

Rénovation thermique des bâtiments

La Caisse des Dépôts pourra mobiliser son enveloppe de **prêts à long terme au secteur public local**, notamment pour les projets de rénovation thermique des bâtiments publics avec une nouvelle offre de prêt à taux zéro pour les années 2016 et 2017.

Sur le volet logement social l'Eco-prêt qui finance les réhabilitations permettant des gains énergétiques au minimum de 80 kWh/m²/an est complété par un prêt à taux fixe sur la période 2016-2017.

Les infrastructures d'eau et d'assainissement

L'adaptation des prêts long terme sur les investissements de Chambéry Métropole en matière d'eau et d'assainissement permettent la réalisation de 5 millions de prêts bonifiés (Prêt Croissance Verte) sur une durée de 30 ans.

Production d'énergie et gestion des déchets

Le Plan climat territorial de Chambéry métropole définit des objectifs de production d'Energies renouvelables.

La Caisse des dépôts, pourrait étudier en partenariat avec l'agglomération la mise en œuvre de ses objectifs selon les modalités suivantes :

- prises de participation dans des sociétés de projets qui portent des projets de production d'Energies renouvelables (méthanisation, installations solaires photovoltaïques ou thermiques, hydrothermie, réseaux de chaleur...),
- Accompagnement de la réflexion des acteurs publics locaux sur la création de structures de portages de projets de production d'Energies renouvelables
 - Mobilisation de l'enveloppe « prêt à long terme au secteur public local » pour des projets de production d'énergies renouvelables portés par les collectivités (installation photovoltaïque sur le grand équipement d'agglomération « Le Phare » par exemple.
 - Soutien aux études-actions permettant de favoriser le développement de projets innovants dans le domaine de la transition énergétique : économie circulaire, smart grid, récupération d'énergie fatale sur les process industriels, réseaux de chaleur ENR, hydrothermie sur le lac du Bourget (projet B'EEAU LAC)

La Mobilité et l'intermodalité

Dans l'objectif de diminuer l'impact des GES, l'agglomération étudie la faisabilité de transports par câbles sur le quartier de Bellevue et dans le cadre d'une liaison La Cassine/ Les Hauts de Chambéry.

La Caisse des dépôts peut accompagner l'agglomération dans la structuration juridique et financière de ces projets et proposer des solutions de financements.

Elle pourrait également accompagner l'agglomération dans la structuration juridique et financière d'autres projets concourant au développement de la mobilité et de l'intermodalité, à savoir :

- La perspective d'un futur dépôt de bus pour le réseau transport
- La transition énergétique du parc d'autobus
- Les aménagements qui seront réalisés dans le cadre des phases ultérieures du projet « Territoire Mobile »
- Les projets d'aménagements en site propre pour les secteurs « Gare-Hôpital » et Technolac.